

Le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 10h00 et fait lecture des pouvoirs.

1. Information sur les élections de la section disciplinaire :

Monsieur VARAGO, informe que la section disciplinaire doit être renouvelée et qu'en l'absence de candidatures, les élections n'ont pu avoir lieu. Il lance donc un nouvel appel à candidatures et précise qu'en l'absence de commission de discipline, le CNESER reprendra cette charge.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 18 février 2021 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance du CFVE du 18 février 2021 est **adopté à l'unanimité.**

3. Approbation des dates clés de l'année universitaire 2021-2022 (calendrier des formations, pauses pédagogiques) :

Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante énonce les dates clés de l'année universitaire 2021-2022 et précise que cette année, la campagne d'inscriptions débutera plus tôt que les autres années.

Les dates clés de l'année universitaire 2021-2022 (calendrier des formations, pauses pédagogiques) **sont adoptées à l'unanimité.**

4. Avis sur la maquette de la Licence option Accès Santé :

Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et Vie Etudiante informe qu'il y a quatre LAS à l'UPHF. A partir de la rentrée prochaine ouvrira une L3P et en parallèle une L3P LAS 1<sup>ère</sup> année.

**La maquette de la licence LAS est votée : Pour 25 voix, abstention 2 voix**

5. Approbation de la modification de la commission d'exonération partielle des étudiants internationaux UPHF-INSA Hauts-de-France :

Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante présente ce point et informe que de nouveaux critères ont été votés en conseil d'administration. Les critères votés sont les suivants :

- Critère 1 : concerne les pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE ;
- Critère 2 : prévoit une exonération partielle sur critère d'excellence qui sera validée par la commission d'exonération partielle commune créée le 26 juin 2020 (vote du CFVE).

La commission se chargera d'appliquer les critères définis en Conseil d'Administration.

Le critère d'excellence sera établi par le responsable pédagogique qui émettra un avis. Ces dossiers jugés « excellents » par les responsables pédagogiques devront être transmis aux directions et seront ensuite étudiés par la commission. Cette commission se réunira de façon régulière.

La décision sera communiquée à l'étudiant qui aura 7 jours pour confirmer son souhait d'intégration. Délai au-delà duquel, il perdra le bénéfice de cette exonération.

La modification de la commission d'exonération partielle des étudiants internationaux UPHF- INSA Hauts-de-France est votée : **Pour 21 voix, abstention 4 voix, contre 1 voix**

#### 6. Approbation d'une demande de subvention au titre du FSDIE :

La création de l'épicerie solidaire étudiante STUDENT HOUSE correspond à un projet tutoré. Son objectif est de proposer aux étudiants divers produits pour un coût représentant 10% des prix en grande surface sur le campus de Cambrai.

La commission FSDIE rend un avis favorable pour attribuer à STUDENT HOUSE une subvention de 2 300€ sous deux conditions :

- ✓ La commission émet des réserves sur le fait que l'épicerie sera ouverte à tous sans conditions, ce qui pourrait entraîner une demande trop importante. Il est donc demandé à STUDENT HOUSE de prévoir des conditions de fonctionnement permettant de gérer le flux des demandeurs avec équité.
- ✓ La commission demande à STUDENT HOUSE de solliciter le FSDIE de l'Université de Lille pour un montant identique, les étudiants de l'UDL pouvant bénéficier des services de l'épicerie.

La subvention est accordée avec **22 voix et 3 abstentions**

Les réserves sont adoptées avec **23 voix pour et 2 abstentions**

La subvention sera accordée si les réserves sont levées.

#### 7. Approbation de la composition des commissions d'examens des vœux dans le cadre de PARCOURSUP 2021 :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président formations fait lecture de quelques points clés de la campagne Parcoursup 2021. Les candidats ont eu **jusqu'au jeudi 08/04 à 23h59** pour finaliser leurs vœux. Aujourd'hui, l'ensemble des données définitives est récupérable. Elles sont réputées complètes et exploitables par les commissions d'examens des vœux (CEV).

Les CEV doivent prendre en compte les **critères généraux d'examens des vœux (CGEV)** votés au CFVE du 09/12/20 et publiés sur le site de PARCOURSUP, pour évaluer les vœux. Les CEV sont invités à préparer lors de leur CEV leur **rapport public sur les CGEV**. C'est une préconisation du MESRI.

L'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données est menée avec l'accompagnement du délégué à la protection des données (DPO) reprend :

- ✓ Description des traitements, technique et opérationnelle (exp : n'exporter que les données utiles)
- ✓ Evaluation juridique, principe et droit fondamentaux (exp : durée de la conservation des données)
- ✓ Etude de risque, notamment sur la sécurité des données (exp : utiliser le J ou le CLOUD = données enregistrées sur les serveurs UPHF)
- ✓ Impact sur les personnes (exp : éviter la diffusion intempestive)

**La composition des commissions d'examens des vœux dans le cadre de PARCOURSUP 2021 est votée avec 24 voix pour et 1 abstention.**

#### 8. Information sur les enquêtes d'évaluation des enseignements et d'évaluation des formations : PROCEDURE EVE – EVF

Sophie Renard, présente ce dispositif qui a été mis en place en 2008. Les résultats contribuent à alimenter les conseils de perfectionnement, les dossiers HCERES. Le process répond aux exigences des certifications QUALIOPi et ISO 9001. C'est donc un processus qui s'inscrit dans le cadre d'amélioration continue de l'établissement. A partir de cette année tous les enseignements sont évalués et les composantes vont pouvoir analyser leur résultat.

#### 9. Approbation de l'assouplissement des conditions et des modalités de la réalisation de stages :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président formations informe qu'une circulaire de février 2021 relative aux stages étudiants dans le contexte de la pandémie Covid-19 permet un assouplissement de l'organisation et des modalités de réalisation des stages.

- ✓ Les stages peuvent être réalisés en présentiel ou distanciel
- ✓ Les « auto-stages » : accueil par lui-même d'un étudiant entrepreneur : La convention de stage comportera alors comme organisme d'accueil l'entreprise de l'étudiant

entrepreneur. Pour cela, l'accord du Responsable Pédagogique de la formation est nécessaire.

- ✓ Les stages dans des domaines différents de celui initialement prévu : La pertinence de cet assouplissement relève de l'autonomie pédagogique de l'équipe enseignante.

Les assouplissements des conditions et des modalités de la réalisation de stages **sont adoptés à l'unanimité.**

#### 10. Approbation de l'allongement de l'année universitaire au 31 décembre 2021 :

Le rallongement de l'année universitaire pour les établissements d'enseignement supérieur est possible afin de permettre la tenue de stages jusqu'au 31 décembre 2021. Pour cela, l'accord préalable du Responsable Pédagogique de la formation est nécessaire.

L'allongement de l'année universitaire afin de permettre la tenue de stage jusqu'au 31 décembre 2021 **est adopté à l'unanimité.**

#### 11. Questions diverses :

Question de Dorian Petit concernant la composition de la commission du centre de santé.

Réponse : Cette commission n'est plus active car elle relevait des statuts de l'ancien établissement. Les statuts doivent être refaits.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Vice-Président clôture la séance à 12h00.

## Etaient présents

---

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

### Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et MM BOULECKBACHE, ATTAL, TRENTESAUX, TRICOTEAUX

Collège 2 : Mmes et MM. RICHARDOT, SCOYEZ, COSTERMANS, GOUY, LABOUR, PETIT

Collège 3 : Mmes et MM. CHARLES, VANPOUILLE, PITON, PODSADNY

Collège 4 : Mmes et MM. BERTOUILLE, FARTEK, TIBI, NOVEMBRINO, COULIBALY, DUFOUR, FOURNIER, LEQUEUX, LAHMAR

Collège 5 : Mme GONDY ET M. FONTAINE

Membres invités : Mmes et M. CALLENS, KOSMALA, RICHARD, TRUFFERT, DE LA BOURDONNAYE, MAES, VAN OOST

### Pouvoirs :

Mme MORIN à M. PODSADNY

M. WAUTIER à Mme RICHARDOT

Fait à Valenciennes, le 20 mai 2021.

Le Vice-Président du Conseil  
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Franck BARBIER